

Adresse de la société populaire d'Écouis (Eure), lors de la séance
du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Écouis (Eure), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794)
Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 416-417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18439_t1_0416_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

[*La société populaire montagnarde d'Escazeaux, régénérée le 24 floréal, épurée après le 9 thermidor, à la Convention nationale, le 4 brumaire an III*] (29)

Citoyens représentants

La terreur avoit toujours été l'arme du tyran, et il s'en est toujours servi pour favoriser ses intentions criminelles et comprimer les patriotes.

Sauveurs de la Patrie, vous avez mis la justice à l'ordre du jour, le règne de la terreur a passé comme celui des despotes; eh bien, désormais les français ne seront plus dominés que par la raison, ils n'auront d'autre guide que la loi, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Pères de la patrie, l'adresse sublime que vous venez de faire aux Français a vivifié tous les coeurs des patriotes; que les innocents soient donc épargnés et que les coupables soient punis sans pitié.

Sages Législateurs, restés encore à votre poste jusques à ce que l'édifice que vous avez commencé et auquel vous travaillés sans relâche soit achevé, nous ne démentirons jamais le serment que nous vous exprimâmes dans l'adresse que nous vous fîmes, après le juste chatiment du dernier tyran, il reste précieusement gravé dans nos coeurs; vivre libre ou mourir, telle a toujours été notre devise, vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 28 signatures.

14

Le tribunal de paix du canton de Gaillon^a et la société populaire d'Écouis^b, département de l'Eure, font passer à la Convention le témoignage de leur reconnaissance sur ses glorieux travaux et la rassurent sur le cri d'une poignée d'intrigants qui, frappés par-tout, n'ont pour eux que l'ignominie et l'opprobre.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

a

[*Le tribunal de paix du canton de Gaillon à la Convention nationale, le 19 brumaire an III*] (31)

Citoyens Représentans,

La nuit du crime a disparu, le soleil de la justice s'est levé, les instriguans, les fripons

sont terrassés, la chute du tiran Robespierre, la chute des oppresseurs a repandu dans l'ame des hommes probres la joye la plus sensible.

Continuez, Citoyens Représentans, vos honorables fonctions que l'énergie qui a été l'égide de vos travaux, soit toujours la même pour nous, bénissant le moment heureux qui a fait paraître votre adresse au peuple français et nous jurons de rester inviolablement attachés à vos sages decrets.

Vive la Convention nationale, vive la République.

LE MONNIER, *juge de paix*, NAMOLLE, *greffier*
et 4 autres signatures.

b

[*La société populaire d'Écouis à la Convention nationale, s. d.*] (32)

Représentans du peuple.

Recevez le témoignage de notre reconnaissance sur les vérités éternelles que vous venez de proclamer; votre adresse aux français est un appel à la raison et à la vertu; les principes que vous y développez sont gravés dans nos coeurs, ils y seront inaltérables.

C'est assez pour votre gloire d'avoir rappelé au sein de la France la vérité, la justice et la nature exilées, mais ce n'est pas assez pour le bonheur du peuple que vous avez promis de rendre heureux: achevez, Législateurs, achevez votre sublime ouvrage, fondez la République sur les bases inébranlables, de la vérité, de la raison et de l'humanité.

Mais pourquoi ces alarmes qu'une poignée d'intriguans affectent de répandre sur le sol de la patrie: le pas de charge sonne partout la dernière heure des tyrans; nos phalanges républicaines, partout triomphantes, portent le désespoir, la terreur et la mort dans les armées des rois coalisés, l'étendard tricolor flotte sur les deux mers, en Italie sur le haut des Alpes, et des sources de l'Elbe aux bouches du Rhin, annonce à l'Europe étonnée la puissance et l'énergie du peuple français; quel danger nous reste-t-il donc à courir! quel ennemi nouveau avons nous à combattre?

Dominateurs perfides des sociétés populaires, renoncez à l'horrible complot de continuer la tyrannie, cessez, en dénaturant les principes, de placer la souveraineté du peuple dans nos assemblées pour en user ensuite au gré de vos caprices afin d'assurer l'impunité à vos complices, aux intriguans, aux fripons, aux égorgeurs, à tous les assassins du peuple: sans doute les sociétés populaires sont utiles à la liberté qu'elles défendent contre ses ennemis, mais elles ne sont qu'une fraction du grand tout, leur objet et leur but sont la surveillance et l'instruction.

(29) C 326, pl. 1423, p. 10.

(30) P.-V., XLIX, 303-304.

(31) C 326, pl. 1423, p. 12.

(32) C 326, pl. 1423, p. 11.

Pour nous, ralliés à la voix de nos représentans, nous marcherons dans la ligne des principes que vient de nous tracer la Représentation nationale : amants passionnés de la liberté, rien ne nous coutera pour en consolider l'empire : que le règne de la justice succède à celui de la terreur ! que le crime soit puni, que la vertu soit honorée ! que la honte et l'opprobre pleuvent continuellement sur la tête des hommes immoraux, mais que les bons citoyens respirent et puissent vivre en paix, que la France présente désormais à l'univers surpris le spectacle touchant d'un peuple de frères heureux et triomphant, et que les nations séduites par les charmes d'une aussi belle existence, se disputent à l'envie l'honneur et la gloire de les imiter. Respect aux lois, dévouement entier à la Convention nationale seul centre du gouvernement, tels seront à jamais nos principes et nos vœux.

Suivent 49 signatures et 4 marques pour ceux qui ne savent pas signer.

15

Les membres de la société populaire d'Haubourdin, district de Lille, département du Nord, annoncent qu'ils savourent les douceurs que promettent au peuple français les principes de justice contenus dans l'Adresse sublime qu'ils ne cessent de lire dans l'enthousiasme de leur joie.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[Les membres de la société populaire d'Haubourdin aux président et membres de la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (34)

Citoyens Représentans,

Votre adresse aux Français est la garantie du bonheur suprême dont tous les vrais républicains commencent déjà à savourer les douceurs, déjà les intrigans se désolent de voir l'ordre et la justice dissiper leurs projets liberticides et sanguinaires, qu'ils avoient eü soin d'identifier avec l'apparence du patriotisme pour leur faciliter des prosélytes, la terreur fidèle compagne de la tyrannie, nous conduisoit à grands pas au plus vil esclavage, à la compression des idées et conséquemment à l'immoralité, mais grâce à la représentation nationale, toujours entourée de vrais républicains, les déesses de la liberté et de l'égalité sur leurs chars de triomphe plânent aujourd'hui paisiblement dans l'atmosphère de la république et rendent à l'opinion sa trop juste splendeur.

Tels sont, citoyens représentans, les sentimens que vous avez proclamés auxquels tous

les français applaudissent et particulièrement notre commune qui vous jure fidélité et reconnaissance.

Salut et fraternité.

BRISOT, *président et 31 autres signatures.*

16

Le juge de paix de La Sentinelle, ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, département de l'Aveyron, applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention a prises depuis le 10 thermidor, et l'invite à continuer de faire le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

[Le juge de paix de La Sentinelle à la Convention nationale, le 5 brumaire an III] (36)

Représentans d'un peuple libre,

La lecture de votre adresse au peuple français a pénétré mon cœur de la plus vive joie et me fait concevoir les espérances les plus flatteuses de votre fermeté et de votre justice, seul point de ralliement, centre commun de notre liberté, votre attention s'étendra sur tous les points de la République. Le 21 janvier et 31 mai 1793, le 9 et 10 thermidor de l'an 2 de la république, je n'ai vu que la représentation nationale, j'ai adhéré à toutes ces glorieuses journées qui ont affermi les fondemens de notre liberté, et jusqu'au dernier moment de ma vie, je ne cesserai de crier, Vive la Convention ! Vive la République démocratique, une et indivisible ! vive le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix !

Le juge de paix de La Sentinelle, ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, district de Millau, département de l'Aveyron.

JULIEN fils.

17

La société populaire de Larche [Corrèze] invite la Convention nationale à déjouer et anéantir les continuateurs des tyrans, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[La société populaire de Larche à la Convention nationale, s. d.] (38)

(33) P.-V., XLIX, 304.

(34) C 326, pl. 1423, p. 13.

(35) P.-V., XLIX, 304.

(36) C 324, pl. 1401, p. 5.

(37) P.-V., XLIX, 304.

(38) C 326, pl. 1423, p. 14.